

La zone piétonne c'est :

Donner de l'espace et la priorité
aux piétons,

permettre aux piétons de se déplacer
sans être gênés par les véhicules,

réserver l'espace-rue à la vie sociale
et commerciale.

Pour :

Plus de qualité de vie,

plus de tranquillité,

plus d'activités piétonnes,

plus de sécurité.

ZONE PIÉTONNE

Lois...

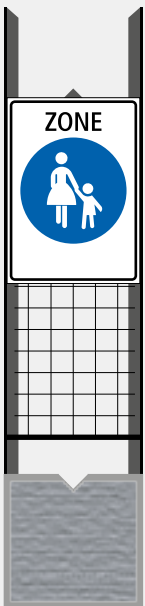
Règles...

Bon sens...

Courtoisie...

...Quel comportement ?

ZONE



Le signal "zone piétonne" désigne des endroits réservés aux piétons et aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (trottinettes, planches à roulettes, etc.).



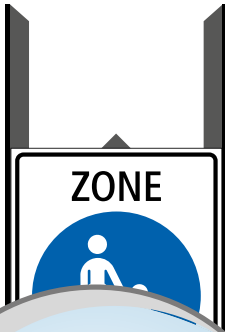
Le stationnement des véhicules autorisés à circuler dans la zone ne peut se faire qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marques.



La fin de zone est signalée par le panneau "fin de la zone piétonne".



Lorsqu'une plaque complémentaire autorise exceptionnellement un trafic restreint de véhicules, ceux-ci peuvent circuler tout au plus à l'allure du pas.



Livraisons autorisées
0500-1030 / 1400-1600
1900-2200

Ayants droits aux places privées
+ P    
autorisés

Par respect pour les piétons, et lorsqu'ils sont admis dans la zone piétonne, les cyclistes sont priés de stationner leur engin qu'aux endroits prévus à cet effet.



Les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules bénéficient de la priorité.

